



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Guerric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 25 - Congrès - Attribution de subventions - 6^{ème} répartition au titre de l'année 2018

Congrès
Attribution de subventions
Sixième répartition au titre de l'année 2018

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n° 6	27/11/2018	Favorable unanime

Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès au moyen de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Colloque universitaire organisé par un laboratoire universitaire :

- **500 € pour le laboratoire Théma** qui organise du 6 au 8 février 2019 le colloque «14^{ème} rencontres de Théo Quant».

Tous les deux ans, le colloque a lieu à Besançon et est devenu un rendez-vous incontournable des chercheurs français et européens s'intéressant aux approches théoriques et quantitatives en géographie. De l'aménagement du territoire jusqu'à l'aide à la décision en passant par la gestion environnementale et le développement durable, les modèles et les outils les plus en pointe sont présentés lors de séances plénières et en ateliers, espace de débats et d'échanges entre les disciplines et les générations.

100 participants sont attendus à l'espace Grammont pour ces journées (250 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international est de 14 000 €.

- Congrès/colloques privés organisés par des associations et une entreprise privées :

- **1 300 € pour l'Association Saut du Doubs** qui organisait du 26 au 28 octobre 2018 la «Rencontre internationale des Bateliers Européens».

Les rencontres existent depuis 1956 et regroupent toutes les compagnies de navigations touristiques d'Allemagne, Autriche, Suisse, Hollande et France. Cette année, il s'agit de la 63^{ème} édition et c'est la deuxième fois qu'elles sont organisées à Besançon. En plus de réunions de travail des responsables, ces journées seront dédiées à la découverte touristique de la région Franche-Comté.

200 participants étaient attendus au Kursaal pour ces journées (400 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement international est de 43 850 €.

- **800 € pour l'agence Mylacom** qui organisait du 1^{er} au 2 décembre la «soirée de fin d'année» du groupe Passion Automobiles.

Ce groupe automobile de prestige situé dans le grand-Est permet à ses collaborateurs de découvrir la Ville de Besançon tout en créant un esprit de cohésion pendant la durée du séjour.

200 personnes étaient attendues au Casino JOA pour ces journées (130 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 24 600 €.

- **1 000 € pour la société GTV** qui organise le 25 janvier 2019 le «Salon du Tourisme».

Cette journée regroupe plus de 100 exposants qui pourront présenter leur offre touristique, d'hébergement, d'attractions, ... aux différents visiteurs qu'ils soient simples particuliers, chefs d'entreprises, responsables de comités d'entreprises, de villes, de régions...

100 personnes sont attendues à Micropolis pour cette journée (70 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce colloque européen est de 41 350 €.

- **2 500 € pour l'association CAMSP du Doubs** qui organise du 28 au 29 mars 2019 les «journées d'études nationales de l'ANECAMSP».

Un CAMSP est au service de tout enfant de la naissance jusqu'à l'âge de 36 mois. Il favorise l'accompagnement parental au développement global du bébé et a pour but d'aller à la rencontre, à la découverte du potentiel et des fragilités personnelles de chaque enfant. C'est pourquoi les journées d'études sur le thème de la petite enfance organisées régulièrement rencontrent un vif succès et permettent d'accueillir des intervenants de grande qualité.

Cette année le thème sera les premiers soins prodigués aux nourrissons issus de la néonatalogie en raison notamment de l'expérience du service de pédiatrie et de néonatalogie de l'hôpital de Besançon.

600 personnes sont attendues à Micropolis pour ces deux journées (900 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement national est de 127 700 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 6 100 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 500 € sur la ligne 65.95/65731.0089052 CS 10036 (congrès universitaires)
- 5 600 € sur la ligne 65.95/6574.0089052 CS 10036 (congrès privés).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer 500 € aux Congrès Universitaires et 5 600 € aux congrès privés.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0